



Numéro de l'acte	2017-69-MEDLM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

QUESTION N°2017-69

CULTURE : Demande d'obtention du label « Ma commune aime Lire et faire lire »

RAPPORTEUR : Madame Catherine LAMOOT

Depuis 2007, un partenariat est établi entre la médiathèque municipale et l'association Lire et faire lire.

En effet, cette association intervient sur 4 structures éducatives arquoises : 3 écoles (Kergomard, Camus, St Martin Ste Thérèse) et le Resto du cœur bébé. Dans les écoles, les bénévoles dispensent des temps de lectures pendant la récréation, la pause déjeuner ou pendant la classe.

Les 13 bénévoles sont inscrites à la médiathèque et bénéficient d'une carte de prêt avec un tarif avantageux (5 €) pour accéder à un large choix d'albums. Elles bénéficient des conseils des bibliothécaires pour faire le choix des histoires les plus adaptées.

Dans ce contexte, la ville d'Arques pourrait présenter sa candidature pour obtenir le label « Ma commune aime Lire et faire lire ».

Ce label valorise l'action locale en faveur de la lecture. Ce label créé par Lire et faire lire et l'association des maires de France met en avant les collectivités locales les plus engagées dans ce partenariat. Le label est attribué pour une durée de 2 ans.

Deux avantages à être labellisé : la commune labellisée intègre un réseau partageant et valorisant les bonnes pratiques et l'innovation sociale. De plus, la commune labellisée dispose d'outils de communication et de pédagogie mis en ligne sur un site Internet.

La médiathèque souhaite poursuivre les actions en faveur du livre en milieu scolaire par le biais de l'association Lire et faire lire et en développant le programme ci-dessous :

- renforcer le partenariat entre la médiathèque et l'association Lire et faire lire (conseils de lecture, avantages de prêts de livres, mise à disposition de locaux, appui logistique pour des rencontres) ;
- associer les bénévoles à des manifestations culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de se prononcer en faveur du dépôt de candidature pour l'obtention du label « Ma commune aime Lire et faire lire » et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 23 mai 2017

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 MAI 2017**

Affiché le 24 mai 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt trois mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 17 mai 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Céline PRUVOST
Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Alain RICOUART ayant donné pouvoir à François FRADIN
Corinne REANT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Absent non excusé :

Bernadette BAROUX

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.